

Décision

Générale

colonial

Décision n° 695 du 30 mai 1953 :

n° 695

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 mai 1953

Numéro JO

n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro

1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 964 du 13 octobre cesse d'avoir effet pour compter du 1er juin 1953. Mme Corrèa, dame-employée auxiliaire en service-au Cabinet, est chargée cumulativement avec ses fonctions actuelles, de la gérance du Hall de l'Information et de la Bibliothèque. Le salaire mensuel de l'intéressée est porté à 36.000 francs par mois. La présente décision aura effet pour compter du 1er juin 1953.